

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS  
DOUANIERS ET LE COMMERCE

SECRET

N°

22

SECRET/CP/5/Aud.7

27 March 1950

ORIGINAL: FRENCH

PARTIES CONTRACTANTES

Quatrième Session

APPLICATION DISCRIMINATOIRE DE RESTRICTIONS  
DESTINEES A PROTEGER LA BALANCE DES PAIEMENTS

(Conséquences que les restrictions imposées ont eues  
sur le commerce d'exportation)

(Réponse à la question N°5 du document GATT/CP/39)

ADDENDUM

Brésil

D'une manière générale, la conjoncture actuelle mondiale a obligé un grand nombre de pays à adopter des mesures apparemment non distinctives - comme par exemple la dévaluation monétaire - lesquelles ont eu pour conséquence des variations du volume et de la composition de notre commerce d'exportation.